



## FORMATION CONTINUE 2025

### **PRESENTIEL/VISIOCONFERENCE CYCLE DROIT PATRIMONIAL**

#### **SESSION 1**

#### **LE CONTENTIEUX PATRIMONIAL**

**CAS D'USAGE : L'ENFANT EXHÉRÉDÉ OU DÉSAVANTAGÉ  
REGARD CROISÉ AVOCAT / NOTAIRE**

**Jeudi 13 novembre  
De 9h30 à 12h30**

**En visio via zoom  
En présentiel :  
Ecole des Avocats  
35 C Bd des Récollets  
Toulouse**

**Alexandre  
AURIOL-BALLAROTTA**  
Avocat  
Barreau de Toulouse  
**Camille MORLAY**  
Notaire

**80€ la séance  
60€ / - 2 ans**

**Objectifs :** A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Identifier les délais de prescription et les dates clés des actions à entreprendre.
- Évaluer la typologie familiale et les droits légaux de chaque héritier.
- Qualifier juridiquement la cause de l'exhérédation (legs, donations, avantages matrimoniaux, assurance-vie).
- Déterminer les leviers juridiques (réduction, rapport, retranchement, contestation des primes) selon la nature de l'acte.
- Maîtriser les outils de recherche et d'action (référés, expertises, outils notariaux et judiciaires).
- Mettre en place les procédures adéquates (assignations, PV de désaccord, actions en réduction ou retranchement).

**Pré requis :** Être avocat.

### **Programme :**

#### **I - Délais et prescriptions**

- Identification et cartographie des délais applicables
- Focus sur les délais spécifiques et leur interruption
- Exercices pratiques de calcul des points de départ

#### **II - Évaluation de la situation familiale et des droits**

- Analyse de la typologie familiale (conjoint survivant, enfants communs / non communs, petits-enfants).
- Détermination des droits légaux : réserve héréditaire, quotité disponible, droits du conjoint.

#### **III - Études des causes d'exhérédation**

- Exhérédation ostensible : avantages matrimoniaux et action en retranchement, assurance-vie, legs et donations, patrimoine immatériel et numérique.
- Exhérédation indirecte : usufruit du conjoint, retraits bancaires, donations déguisées ou indirectes, faux prêts familiaux.
- Exhérédation internationale (DIP) : comptes étrangers, sociétés étrangères, choix de loi, droit de prélèvement, trusts et assimilés.
- Conséquences fiscales.
- Cas pratiques : droit comparé (la réserve dans les pays voisins).

#### **IV - Outils d'investigation**

- Pour le notaire
- Pour l'avocat
- Coopération avocat / notaire pour l'échange et l'exploitation des données.

#### **V - Actions et procédures**

- Modes amiables : médiation et projet d'état liquidatif.
- Procédure préalable : procès-verbal de difficultés.
- Actions judiciaires : assignation en partage, retranchement, réduction, contestation de primes, requalification des actes, recel successoral.
- Mesures conservatoires et urgentes : saisies, gel des avoirs, procédures d'urgence (biens étrangers).

#### **VI - Atelier de mise en pratique**

- Étude d'un dossier fictif complet : identification des causes, délais, outils d'investigation.
- Élaboration collective d'une stratégie procédurale

**Moyens pédagogiques :**

Présentations orales interactives  
Support écrit et livrables : fiches pratiques, guide réflexe  
Études de cas et mises en situation

**Modalités d'évaluation de la formation :**

Quizz d'atteinte des objectifs adressé à l'issue de la formation.  
Enquête de satisfaction de la formation.

**Niveau de la formation :** 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

**Présence des apprenants :**

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA ([efa-toulouse.fr](http://efa-toulouse.fr)) leur attestation de présence.

*Pour les avocats inscrits en visio : Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EFA aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas,appelez l'EFA (05 61 53 06 99).*

*Les avocats-apprenants peuvent contacter l'EFA (05 61 53 06 99) à l'occasion de la formation en visioconférence afin d'être assistés pour la rejoindre ou en cas d'une quelconque difficulté rencontrée.*

*Cette formation faisant partie de la convention de financement 2025 signée entre le FIF PL et l'EFA, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel. Ainsi, pour chaque avocat-apprenant inscrit à une action de formation collective, le montant financièrement pris en charge par le FIF PL est versé directement à l'EFA et vient en déduction des droits ouverts à l'avocat-apprenant au titre d'actions individuelles de formation.*

**Inscriptions** possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

**Accès aux personnes en situation de handicap :**

*Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.*

**Référente handicap :** Mme Stéphanie de BALORRE

[s.debalorre@efa-toulouse.fr](mailto:s.debalorre@efa-toulouse.fr)  
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)